

M. l'Orateur: Il n'est pas censé y avoir de débat à cette étape-ci.

(La motion est adoptée.)

PARC NATIONAL DE BANFF—TÉLÉBENNE

Demande n° 41—M. Johnston (Bow-River):

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents, échangés au cours des deux dernières années entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et le surintendant du parc de Banff et (ou) d'autres citoyens de Banff, relativement à l'installation d'une télébenne jusqu'au sommet du mont Sulphur dans le parc national de Banff.

—Monsieur l'Orateur, le ministre m'a demandé de permettre que cette motion soit réservée. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je me rendrai à cette demande.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LA "WESTERN PIPE LINES LIMITED"

Demande n° 42—M. Coldwell:

Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et la *Western Pipe Lines Limited*, depuis le 1^{er} janvier 1949 jusqu'à ce jour.

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"

Demande n° 43—M. Coldwell:

Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères, et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, depuis le 1^{er} janvier 1951 jusqu'à ce jour.

LA "TENNESSEE GAS" ET LA "MIDWEST TRANSMISSION"

Demande n° 44—M. Coldwell:

Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et la *Tennessee Gas Transmission Company Limited*, et (ou) la *Midwest Transmission Company Limited*, depuis le 1^{er} janvier 1951 jusqu'à ce jour.

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"
—CONTRATS

Demande n° 45—M. Coldwell:

Copie de tout contrat concernant la vente de gaz naturel, qui a été conclu entre la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la *Tennessee Gas Transmission Company Limited*, et qui se trouve en la possession du gouvernement.

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"
—CONTRATS

Demande n° 46—M. Coldwell:

Copie de tout contrat concernant la vente de gaz naturel, qui a été conclu entre la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la *Northern Natural Gas Company (Omaha, Nebraska)*, et qui se trouve en la possession du gouvernement.

[L'hon. M. Pickersgill.]

COMTÉ DE KENT—CHASSE ET PÊCHE

Demande n° 47—M. Murphy (Lambton-Ouest):

Copie de tous accords et baux datés depuis 1947 jusqu'à ce jour et échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral et tout locataire de terres indiennes ou d'autres terres et eaux situés dans le comté de Kent, particulièrement en ce qui a trait aux privilèges et droits de chasse et de pêche, et cartes indiquant les endroits qui ont été loués.

L'hon. M. Pickersgill: On pourrait peut-être permettre que cette motion soit réservée jusqu'à ce que celui qui la propose soit ici.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

DÉGÂTS RÉSULTANT DES INONDATIONS
EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):

Je pose la question de privilège. Le 6 février, on a donné suite à ma demande visant le dépôt de toute correspondance, des télégrammes, mémoires ou documents échangés entre le gouvernement fédéral ou un de ses services et le premier ministre de Saskatchewan ou un service du gouvernement de cette province du 1^{er} juin 1955 jusqu'ici, au sujet des dégâts résultant des inondations survenues en 1955 en Saskatchewan. Or, d'après mes renseignements, il y aurait eu un autre échange de lettres entre le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral. Je me demande s'il serait possible de compléter le dépôt de document.

(Plus tard)

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui découle de la question de privilège que j'ai soulevée plus tôt. Le ministre serait-il prêt à déposer un télégramme que le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan lui a adressé le 21 septembre et sa réponse du 29, aussi une lettre que le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan lui envoyait le 6 octobre et la réponse qu'il lui a fait parvenir le 11 octobre?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsque la question de privilège a été soulevée, je n'ai pas pensé qu'elle pouvait me concerner, moi ou mon ministère. L'ordre de dépôt de document sera exécuté par l'intermédiaire du secrétaire d'État (M. Pinard) et je suis sûr que tout le contenu de notre dossier sera envoyé à ce ministère pour être déposé, le moment venu.